

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 631 Attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor - Palais du Cinéma situé 170 boulevard de Magenta (10e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux, en date du 23 octobre 2018 ;

Vu la délibération 2018 DAC 236 en date des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018 par laquelle est approuvé le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor - Palais du Cinéma situé 170 boulevard de Magenta (10e) ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis de candidatures établi lors de sa réunion du 20 octobre 2011 par la commission prévue et désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du 19 mars 2019 établi par la commission prévue et désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales portant fixation de la liste des candidats admis à présenter une offre ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis contenant les offres des candidats établi lors de sa réunion du 4 juin 2019 par la Commission prévue et désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport en date du 19 juillet 2019 établi par la Commission prévue et désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales émettant un avis favorable pour l'engagement de négociations avec deux candidats ayant déposé une offre ;

Vu le rapport au Conseil de Paris motivant le choix de retenir la proposition de la Société Cinélouxor, ci-annexé au projet de délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la convention de délégation de service public avec la société Cinélouxor pour l'exploitation du cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma situé 170 boulevard de Magenta (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 31 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma situé 170 boulevard de Magenta (10e) dont le projet est joint en annexe, avec la SAS CINELOUXOR.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à déléguer l'utilisation du compte de soutien, Soutien Financier de l'Etat à l'Industrie Cinématographique (SFEIC) au Centre National du Cinéma et de l'image animée, au délégataire conformément à la convention de délégation.

Article 3 : Les recettes à provenir de cette convention seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et des exercices ultérieurs.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO